



République Française  
COMMUNE DE CEVINS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
-----  
Arrondissement  
d'Albertville 1  
-----  
Canton n° 3

**Séance du 31 mars 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le trente-et-un mars à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Marie-Christine DORIDANT

Ayant donné pouvoir : Marie-Christine DORIDANT à Claude BAUDERLIQUE

Madame Régine VIBERT a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : D.C.M N°007/23 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE POUR LES ANIMATIONS SENIORS.**

Monsieur le Maire expose que le CIAS Arlysère propose des animations à destination des personnes de 60 ans et plus résidant sur le territoire, dans différentes communes du territoire.

Il convient de mettre en place une convention de mise à disposition de locaux avec le CIAS dans le cadre de l'accueil de ces animations à Cevins.

Cette mise à disposition est établie à titre gratuit.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mise à disposition de la salle des fêtes pour des ateliers « informatique » destinés aux personnes de 60 ans et plus, résidant sur le territoire d'Arlysère, du 23 mars au 15 juin, les jeudis de 9h30 à 11h
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CIAS et tout acte afférent à ce dossier.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Transmis en Préfecture le : 05/04/2023  
Publié le : 05/04/2023  
Publié sur le site internet le : 05/04/2023



Le Maire,

Philippe BRANCHE  
REÇU EN PREFECTURE  
Le 05/04/2023  
Application agréée E-legalite.com